



L'inclusion des services dans l'Accord de libre-échange (ALE) était un événement important. Pour la première fois, un accord commercial établit des règles et des procédures obligatoires de régie et de libéralisation du commerce des services. Bien que le commerce des services entre les deux pays était relativement ouvert, la principale réalisation de l'ALE a été d'officialiser et de garantir l'accès de l'un au marché de l'autre.

L'accord protège l'accès courant des Canadiens au marché américain concernant une vaste gamme de services commerciaux. Il contient en outre des règles qui facilitent le passage de la frontière par le personnel de l'industrie des services, aidant ainsi les nouveaux venus à développer des marchés.

Conformément à l'Accord de libre-échange, quatre catégories de personnes en voyages d'affaires pourront traverser plus facilement la frontière canado-américaine. Il s'agit des gens d'affaires en visite, des personnes mutées à l'intérieur de leur société, des négociants ou investisseurs et des professionnels. Les professionnels qui vont travailler temporairement aux États-Unis devront fournir divers documents au point d'entrée (voir les pages indiquant comment se préparer à entrer aux États-Unis).

Les professionnels qui vont travailler temporairement aux États-Unis afin d'y exercer la profession dans laquelle ils sont reconnus sont protégés. Voici une liste des professions visées par les dispositions de l'ALE en matière de voyages d'affaires :

*Services professionnels inclus dans les dispositions de l'ALE en matière de voyages d'affaires (scolarité minimale requise)*

COMPTABLE

ARCHITECTE

ANALYSTE DE SYSTÈMES INFORMATIQUES

ESTIMATEUR D'ASSURANCES DE SECOURS AUX SINISTRÉS

ÉCONOMISTE

INGÉNIEUR

AMÉNAGISTE

CONCEPTEUR GRAPHIQUE

DIRECTEUR D'HÔTEL

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

AVOCAT

BIBLIOTHÉCAIRE

CONSEILLER EN GESTION

MATHÉMATICIEN

MÉDECINE ET PROFESSIONS SŒURS

- Technologue de laboratoire clinique
- Dentiste
- Diététicien
- Technologue médical
- Nutritionniste
- Ergothérapeute
- Pharmacien
- Médecin
- Physiothérapeute
- Psychologue
- Ludothérapeute
- Infirmière autorisée
- Vétérinaire

AMÉNAGISTE DE PÂTURAGES

ADJOINT À LA RECHERCHE

TECHNICIEN DU TECHNOLOGUE

SCIENTIFIQUE

SCIENTIFIQUE

- Chercheur agricole (phytotechnicien)
- Sélectionneur
- Scientifique en zootechnie
- Apiculteur-praticien
- Astronome
- Biochimiste
- Biologiste
- Chimiste
- Galactologue
- Entomologiste
- Généticien
- Géologue
- Géophysicien
- Horticulteur
- Météorologiste
- Pharmacologiste
- Physicien
- Génétiste
- Scientifique en volaille
- Pédologue
- Zoologiste

TRAVAILLEUR SOCIAL

SYLVICULTEUR (SPÉCIALISTE EN FORESTERIE)

ENSEIGNANT

- Collège
- Séminaire
- Université

URBANISTE

ORIENTEUR PROFESSIONNEL

*Services visés par l'ALE :*

L'ALE établit les règles relatives au commerce bilatéral des services qui s'appliqueront à un grand nombre d'industries de services. Pour en obtenir la liste, demandez un exemplaire de *L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les services* (InfoExport 1-800-267-8376).